

Nombre d'heures validées : 6 heures 30

TOUR DE FRANCE DES RÉGIONS 2014-2015
de l'Institut notarial européen et international du Conseil supérieur du notariat (INEI)
« RÉGLER UNE SUCCESSION INTERNATIONALE : LES NOUVEAUX OUTILS DU RÈGLEMENT EUROPÉEN »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Entré en vigueur le 16 août 2012, le règlement du 4 juillet 2012 deviendra, à partir du 17 août 2015, le droit commun des successions internationales. Ce nouveau règlement européen a pour ambition de simplifier le règlement des successions transfrontières mais va engendrer de grandes modifications pour la pratique notariale. A cet effet, le règlement prévoit la désignation d'une juridiction et d'une loi uniques pour régler la succession, et met en place le « certificat successoral européen ». En outre, les dispositions transitoires du règlement consacrent la validité des dispositions prises dès à présent pour désigner la loi applicable à la succession.

Matin

- I – Le champ d'application du règlement UE du 4 juillet 2012
- II – La loi applicable à la succession
- III – L'anticipation successorale (donations entre époux, donations-partages, testaments, pactes successoraux...)
- IV – L'établissement et la réception du Certificat successoral européen (CSE)

Après-Midi

L'après-midi sera réservée, d'une part au rôle du notaire et à l'accès aux informations et registres (présentation du RNE, des sites du CNUÉ, de l'ARERT...), et, d'autre part, à l'application concrète des changements précédemment évoqués au travers de deux cas pratiques traités sous l'angle aujourd'hui et demain.

INTERVENANTS

Maitre Patrick-Léon LOTHÉ

Notaire à Baillieux (Nord)
Président de l'Institut notarial européen et international du Conseil supérieur du notariat (INEI)

Madame Marjorie DEVISME

Directrice du Centre notarial de droit européen (ACENODE – Lyon)
Conseiller scientifique de l'Institut notarial européen et international du Conseil supérieur du notariat (INEI)